



Contrat d'engagement Volailles 2022

Producteur

Adhérent (nom, adresse, téléphone) :

Pascal Coeurjoly
La ferme des Champarts
28800 Villiers Saint Orient
06 17 24 27 49

Adhérent 2 (si partage du panier) :

Les signataires du présent contrat s'engagent en 2022 pour 5 distributions.

12/01, 09/03, 11/05, 31/08, 12/10

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production (sous forme d'acompte par volaille)
- être présent aux distributions ou s'organiser pour que quelqu'un d'autre vienne chercher ses volailles
- prévoir un sac isotherme pour le transport des volailles.

Engagement du producteur partenaire :

- livrer des produits de qualité issus de son élevage
- être transparent sur ses méthodes de travail et sur la fixation du prix
- assurer la distribution des volailles
- donner des nouvelles de son exploitation et proposer une visite de sa ferme.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent des volailles qu'il aura commandées. Le prix des volailles est de 8 €/kg pour les poulets et 8,50 €/kg pour les pintades, canes et canards. Les terrines sont à choisir sur place au prix de 6 € l'unité.

Modalités de paiement :

L'adhérent verse un acompte de 15 € par volaille (hors canard) et 20€ par canard commandés et par distribution. Les chèques correspondants sont encaissés au fur et à mesure des distributions. Par exemple, si je commande 2 poulets, 1 pintade et un canard, je donne 5 chèques (pour les 5 distributions) de 65 € (pour les 4 volailles que je commande). Le solde correspondant au poids effectif des volailles livrées sera réglé à la dernière livraison. Tous les règlements se font par chèques libellés à l'ordre de « Pascal Coeurjoly ».

Distribution des paniers

Elles ont lieu à Poissy aux heures indiquées sur le site de l'association et aux dates prévues au contrat.

Ce contrat est élaboré pour une période d'une année.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et le producteur partenaire.

Je, soussigné, commande	Volaille	Quantité par distribution	Acompte
	Poulet		x 15 € = €
	Pintade		x 15 € = €
	Cane		x 15 € = €
	Canard		x 20 € = €
	Terrine		x 6 € = €
Je joins donc à ce contrat 5 chèques d'un montant total de :			€

Fait à Poissy, en 1 exemplaire*, le

Signature de l'adhérent	Signature de l'agriculteur

*1 exemplaire obligatoire pour le Producteur (2 exemplaires si vous en souhaitez un pour vous)